



# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'acquisition d'une pelle de manutention pour le transfert du papier-carton, le transfert du compost et la rationalisation des bennes de la déchèterie et de la voirie, d'un montant maximum de CHF 269'250.00 TTC

Président : Olivier Müller (PLR)  
Membres : Jonathan Al Jundi (SOC)  
Carola Fastiggi (ML)  
Bruno Femia (SOC)  
Denis Golaz (SOC)  
Arnaud Grand (PLR)  
Frank Peters (UDC)  
Silvano Pozzi (PLR)  
Bibiana Streicher (PLR)  
Béatrice Tisserand (Les Verts)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le 8 septembre 2020 à 19h au service de la voirie et des espaces verts à Chailly en présence de Mme la Municipale Irina Gote, M. le Chef de Service Patrick Aubort et M. le Responsable de la section propreté urbaine Frédéric Nicolet.

### Préambule

La présidence de la commission est mise en discussion, le président désigné est confirmé dans sa fonction et remercie les commissaires pour leur confiance.

Préalablement à la discussion, les personnes présentes se sont rendues à la déchèterie, où divers travaux de manutention (triage et compactage) ont été réalisés avec une pelle de démonstration du type de celle faisant l'objet du préavis. Les commissaires ont pu se rendre compte de la qualité, de la fiabilité et de l'efficacité de la pelle utilisée (CAT MH3026).

### Position de la Municipalité

Mme la Municipale Irina Gote explique l'importance de la thématique de la collecte des déchets et du processus de compostage dans le canton de Vaud. Elle relaie quelques statistiques intéressantes : rien que pour la déchèterie de Montreux, 4.5 t de plastique sont retirés des déchets verts. Dans une autre thématique, Mme Irina Gote informe que seules

30 sur 309 communes du canton ont lancé des appels d'offres en procédure ouverte (marchés publics) concernant la collecte des déchets. Mme la Municipale Irina Gote rappelle que le préavis concerne les 3 Villes de Montreux/Veytaux, Vevey et La-Tour-de-Peilz. Les marchés en cours concernent la collecte du papier carton et la valorisation de la matière. Ces deux marchés ont tous deux été remportés par la société SRS Swiss Recycling Services SA, plus communément appelée « Transvoirie ». Afin d'assurer que le futur centre de transfert de Chailly soit opérationnel dès le 01.01.2021, un nouvel appel d'offres est en cours.

Concernant la pelle faisant l'objet du présent préavis, il est précisé qu'elle sera utilisée à 1/3 pour le papier-carton et à 2/3 pour d'autres filières, par exemple pour le tri des bennes de compost. Il importe de veiller au tri efficace du compost afin de fournir la meilleure qualité de compost aux paysans de la région. Mme la Municipale Irina Gote souligne que dès 2021, ce compost sera distribué gratuitement aux paysans.

Il est estimé que l'acquisition de cette pelle permettrait une économie de trajets d'approximativement 40'000 km/an, ce qui permettra d'amortir le coût de la pelle sur 8 ans et de réduire de manière substantielle les émissions de CO2.

### **Discussion générale**

Un commissaire, impressionné par la démonstration préalable, est sidéré par la quantité de déchets étrangers présents dans les déchets et demande s'il existe des solutions pour améliorer ce triste constat. M. Frédéric Nicolet explique qu'il existe une association COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets - [www.cosedec.ch](http://www.cosedec.ch)) dont l'un des buts est de promouvoir le tri des déchets au travers de campagnes de sensibilisation. Du personnel - bénévole - de cette association peut se rendre dans les quartiers des villes et villages pour sensibiliser la population à la thématique de la gestion des déchets.

Un commissaire souhaite savoir si la SATOM, où 77 communes y amènent leurs déchets, envisageait d'investir dans une machine de tri du compost. Il est répondu que la SATOM ne souhaite pas faire d'investissement de ce type pour le moment et que concernant l'exemple de Ecorecyclage SA à Lavigny, il s'agit d'une initiative d'une entreprise privée. La Municipalité explique en plus que lorsqu'une benne contient beaucoup de plastique, elle est déclassée et est facturée environ 30% plus chère par l'usine de biogaz sise à Villeneuve. Un tri efficace du compost à la déchèterie de Chailly est donc important pour éviter des surcoûts.

Un commissaire demande si un permis spécifique est nécessaire pour manutentionner la pelle et un autre commissaire souhaite connaître le pourcentage du personnel pouvant conduire cette pelle. M. Frédéric Nicolet répond qu'un permis est nécessaire, et que tout le personnel engagé en fixe, soit 4 personnes engagées à la déchèterie et en plus les collaborateurs du service de la voirie ont le permis nécessaire pour cette pelle.

Sur l'interrogation d'un commissaire concernant les caméras présentes à la déchèterie, il est répondu que celles-ci constituent une surveillance anti-incendie et non un flicage des personnes se rendant à la déchèterie.

Suite à la demande d'un commissaire, il est précisé que la machine actuelle fonctionne 2 à 3 heures/jours uniquement pour le tassage des bennes alors que la pelle à acquérir pourrait

être utilisée à d'autres fins, notamment le tri du compost, et une utilisation de 1'000 heures/an est prévue. Cette machine ne remplacera pas du personnel, il s'agira plutôt d'un excellent outil permettant de ne pas devoir engager d'EPT supplémentaire.

Un commissaire s'interroge sur la quantité de compost qui partent à la SATOM pour y être brûlé. Il est répondu que cela arrive très rarement, à priori c'est arrivé une seule fois en 10 ans. Par contre, un déclassement de la qualité du compost est quelque chose qui arrive fréquemment.

Un commissaire souhaite plus de précisions sur la répartition et la nature des coûts de la pelle. Ce coût est réparti au pro rata habitant, soit Montreux/Veytaux 46%, La-Tour-de-Peilz 20% et Vevey 34%. Les coûts de fonctionnement sont estimés à 18'000 CHF/an et concernent surtout le carburant, les assurances et les services. Le coût d'une machine neuve est estimé à 400'000 - 450'000 CHF. Une machine de démonstration avec 100-300 heures au compteur voit sa valeur sensiblement diminuer, d'au moins 30% et possède une garantie de 2 ans. C'est vers ce choix que se tourne la Municipalité.

Un commissaire estime maladroit la rédaction du préavis, qui laisse penser que le montant demandé a été fixé sur la base de la valeur seuil supérieure pour une procédure sur invitation (250'000 CHF HT) et non, comme cela devrait être le cas, sur la base d'une estimation des coûts d'une telle acquisition. M. Patrick Aubort répond qu'un devis a été demandé et que le montant indiqué par l'entreprise était de 240'000 CHF, justifiant ainsi la pertinence de la procédure sur invitation choisie. La recette annuelle de 32'000 CHF concerne le 1/3 d'utilisation pour le papier-carton et représente le montant total pour les 3 villes.

### **Discussion chapitre par chapitre**

Il n'y a pas d'autres commentaires de la part des commissaires.

La commission passe au vote.

## **Conclusion**

C'est avec une majorité de 9 OUI et 1 ABSTENTION que la commission vous recommande d'accepter le préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX,

vu

le préavis No17/2020 de la Municipalité du 21 août 2020 au Conseil communal relatif à l'acquisition d'une pelle de manutention pour le transfert du papier-carton, le transfert du compost et la rationalisation des bennes de la déchèterie et de la voirie, d'un montant maximum de CHF 269'250.00 TTC,

vu

le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser l'acquisition d'une pelle de manutention au prix maximum de CHF269'250.00 TTC;
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'amortir cet investissement par le compte No 450.3313 sur une période de 8 ans au maximum;
4. de comptabiliser la recette annuelle de CHF32'000.00 pour la part liée aux 3 Villes par une imputation interne sur les comptes 450.4911.10 et 451.3911.10;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Olivier Müller (PLR)